



Règlement du TOURNOI D'ÉTÉ

du Ping Saint Paulais



Le Club du Ping Saint Paulais organise le 10^{ème} Tournoi d'été

Vendredi
4 – 11 – 18 – 25 août et 1^{er} septembre 2023
à 20 h 30

Salle des sports de Saint-Paul-Cap-de-Joux

INSCRIPTIONS

-Sur : <http://www.pingstpaulais.com>

-Par tél : – Michel TIPLIÉ 07.66.20.18.34
 – Jean-Loup ALBERT 06.21.39.40.48

-Par mail : tiplie.michel@pingstpaulais.com

-Sur place dès 20 heures.

Prix : 6 €

Début du tournoi : 20 heures 30

Restauration (sandwichs) - Boissons chaudes et froides sur place

Le tournoi se déroule sur 2 tableaux : Un tableau principal et un tableau consolante.

Le Tournoi se déroule par poules de 3 joueurs, avec un Handicap de 1 point par classement. Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches de 11 points.

La partie commence à 0-0.

Lorsque le joueur le mieux classé atteint son handicap il recommence la manche à 0.

Le maximum de points handicap entre 2 joueurs est de 10 points.

*Ex : le joueur **A** classé 18 rencontre le joueur **B** classé 9. Il y a 9 classements d'écart entre les 2 joueurs soit 9 points de handicap pour **A**.*

*Quand **A** atteint 9 points (valable pour chaque manche), il repart à 0.*

Les premiers de poules sont qualifiés pour le tableau final.

Les troisièmes de poules sont qualifiés pour le tableau consolante.

Les deuxièmes de poules se rencontrent en barrage et le vainqueur est qualifié pour le tableau final tandis que le perdant passe dans le tableau consolante.

Le classement intégral aura lieu sur les 2 tableaux.

Récompenses pour chaque tournoi 60% des inscriptions reversé sur une base de 6€.

-Tableau final (montant arrondi au montant supérieur le plus proche) :

1^{er} : 50%
2^{ème} : 30%
3^{ème} : 20%

